

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4111)

Adopté

AMENDEMENT

N° 71

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 31, après le mot :

« base »,

insérer les mots :

« , aux organismes concourant à leur financement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel